

Grille Tarifaire - offre BIOGAZ SMART

Clients résidentiels - Version en vigueur au 01/03/21

Nos tarifs⁽¹⁾ TTC (Toutes Taxes Comprises)

Classe tarifaire	Type d'usage ⁽²⁾	Abonnement mensuel	kWh Zone 1	kWh Zone 2	kWh Zone 3	kWh Zone 4	kWh Zone 5	kWh Zone 6
BASE	Cuisson	8,49	0,1176	0,1176	0,1176	0,1176	0,1176	0,1176
B0	Cuisson et eau chaude	8,49	0,1176	0,1176	0,1176	0,1176	0,1176	0,1176
B1	Chauffage individuel	20,73	0,0806	0,0816	0,0827	0,0838	0,0849	0,0860
B2	Chaufferie	20,73	0,0806	0,0816	0,0827	0,0838	0,0849	0,0860

Nos tarifs⁽¹⁾ HTT (Hors Toutes Taxes)

Classe tarifaire	Type d'usage ⁽²⁾	Abonnement mensuel	kWh Zone 1	kWh Zone 2	kWh Zone 3	kWh Zone 4	kWh Zone 5	kWh Zone 6
BASE	Cuisson	7,22	0,0896	0,0896	0,0896	0,0896	0,0896	0,0896
B0	Cuisson et eau chaude	7,22	0,0896	0,0896	0,0896	0,0896	0,0896	0,0896
B1	Chauffage individuel	16,86	0,0587	0,0596	0,0605	0,0614	0,0623	0,0632
B2	Chaufferie	16,86	0,0587	0,0596	0,0605	0,0614	0,0623	0,0632

Cette offre est 100% BIOGAZ

(1) Prix présentés sous réserve d'évolution des TRV résidentiels en vigueur (TRV = Tarifs Réglementés de Vente du gaz naturel). Les TRV évoluent à la hausse ou à la baisse chaque mois au 1er du mois. Prix des abonnements identiques à ceux des TRV résidentiels. Prix HT du kWh sur l'offre BIOGAZ SMART indexé de 50% sur le prix HT du kWh des TRV résidentiels. Cette indexation est garantie un an.

Les tarifs dépendent de la classe tarifaire de consommation (BASE, B0, B1 ou B2) et de la zone tarifaire géographique où vous vous trouvez. Le découpage en zone dépend de la distance de votre commune au site de stockage de gaz la desservant. La zone vous concernant vous est précisée lors de l'établissement du devis.

Les tarifs TTC comprennent les taxes et contributions suivantes: la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICGN (Taxe Intérieure de Contribution sur le Gaz Naturel qui inclut la Taxe carbone, relative aux émissions de gaz polluants) d'un montant de 0,00843€/kWh, et la TVA (5,5 % sur l'abonnement et sur la CTA et 20% sur les kWh et la TICGN).

(2) Chaque classe tarifaire correspond à un type d'usage plus ou moins intensif lié à un niveau de consommation. BASE correspond à un usage de type cuisson uniquement (inférieur à 1000 kWh/an). B0 correspond à un usage de type cuisson et eau chaude (de 1001 à 6000 kWh/an).

B1 correspond à un usage de type chauffage au gaz individuel (de 6001 à 30000 kWh/an) et B2 correspond à un usage de type chaufferie de copropriété (de 30001 à 300000 kWh/an). Usages donnés à titre indicatif.

La consommation de gaz est mesurée en mètres cubes (m³) livré et est convertie en kWh en fonction d'un coefficient de conversion dépendant de la pression de desserte, de la composition du gaz naturel, de la période et de l'altitude de votre commune. Ce coefficient est fourni par le gestionnaire du réseau de distribution (GRDF).

Fiche d'information - offre BIOGAZ SMART

Clients résidentiels - Version en vigueur au 01/03/21

Caractéristiques de l'offre et options incluses	Fourniture de biogaz garanti d'origine. Abonnement identique aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV). Prix du kWh HT en prix indexé sur les TRV.
Durée du contrat	Contrat sans engagement, d'une durée d'un an reconductible tacitement par période d'un an. Date d'effet : à J+1 de la date de signature du formulaire de souscription ou de son acceptation par voie électronique ou par téléphone, sans préjudice du droit de rétractation.
Facturation et modalités de paiement	Mise en place d'un échancier de paiement mensuel sur la base des consommations réelles ou estimées. Facturation annuelle au plus proche de la date anniversaire, suite à un relevé du compteur effectué par GRDF ou à un auto-relevé, ou sur consommation estimée si pas de relevé disponible. Abonnement et consommation échus. Facture électronique (préservons les forêts !). Délai de paiement : 15 jours. Mode de paiement : prélèvement automatique, régularisation possible par CB.
Conditions de révision des prix	Applications des modifications réglementaires, des taxes et contributions sans préavis dès leur entrée en vigueur. Notamment les TRV gaz évoluent réglementairement, à la hausse comme à la baisse, tous les mois tels que précisés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Nos prix étant indexés sur les TRV, suivent cette évolution. Indexation sur le prix HT du kWh des TRV en vigueur garantie un an à compter de la date de souscription ou de reconduction, pouvant varier ensuite. Autre évolution tarifaire possible avec un préavis d'un mois et sans préjudice des dispositions légales.
Prestations techniques	Toutes les prestations techniques sont effectuées par GRDF sur la base des prix de son Catalogue des Prestations disponibles sur le site grdf.fr
Résiliation à l'initiative du client	Résiliation sans frais, par courrier postal ou électronique. A date de demande ou au plus tard 30 jours après.
Résiliation à l'initiative du fournisseur	Par courrier recommandé avec accusé de réception, avec un préavis de 6 semaines. Par courrier simple électronique ou postal et sans préavis en cas d'impayé non régularisé après procédure de relance et mise en demeure telle que définie dans les CGV.
Incidents de Paiement	Pénalités : 1,5 fois le taux d'intérêt légal, avec un minimum de 7,50 € TTC En cas d'impayé après un délai supplémentaire de 20 jours, application des procédures de coupure de fourniture de gaz comme prévues par la loi.
Service client et réclamations	E-Mail via formulaire dans votre espace client / Tél. : 09 77 40 10 80 (appel non surtaxé) Adresse postale : Mint Energie - CS 40900 - 34965 Montpellier Cedex 2 En cas de litige non résolu par le service client, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie par internet sur www.sollen.fr ou par courrier sans affranchir à l'adresse suivante : Le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 Paris Cedex 09